



PROJET ÉDUCATIF ACM 2025 – 2027

Actualisé le 12/12/2024

Services co-financés par :





AVANT – PROPOS

LE FOYER RURAL « LES P'TITS CAILLOUX », QUÉZACO ?

Créé en novembre 1998, son siège est à Quézac. Le Foyer Rural est un acteur de la vie sociale et du développement culturel du bassin de communes attenantes et est adhérent à la Fédération Nationale des Foyers Ruraux.

Pour répondre aux besoins de nos générations, l'association de loi 1901 à but non lucratif propose de nombreuses activités culturelles, artistiques, sportives, ludiques... Toutes visent la recherche du lien social, la (re)connexion au territoire, à son environnement naturel et culturel.

Les P'tits Cailloux c'est avant tout une Histoire de rencontres, de partage, d'apprentissages constants entre tous les acteurs internes à cette association : membres du Conseil d'Administration, équipe salariale, adhérents et bénévoles actifs dans la vie du Foyer Rural.

Ce qui nous réunit, ce sont nos valeurs, nos espoirs et nos projets. Nous nous fédérons autour de l'idée que chaque individu peut devenir un citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur du développement du milieu dans lequel il vit. Nous portons les valeurs de l'Éducation à l'Environnement et de l'Éducation Populaire, dont nous avons l'agrément.

Les P'tits Cailloux organisent un Espace de Vie Sociale agrémenté par la CCSS, et plusieurs Accueils Collectifs de Mineurs : des séjours pour les 7 – 14 ans et deux Accueils de Loisirs sur le territoire intercommunal ouverts aux enfants âgés entre 3 ans et 11 ans.





SOMMAIRE

1. VOCATION DE L'ORGANISATEUR
2. LES ACM ANCRÉS SUR LE TERRITOIRE
3. NOS VALEURS & OBJECTIFS ÉDUCATIFS
4. LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF
5. L'ACCUEIL DES PUBLICS À BESOINS SPÉCIFIQUES
6. LES MOYENS ALLOUÉS AU FONCTIONNEMENT DES ACM
7. ENCADREMENT DES ÉQUIPES D'ANIMATION
8. LE LIEN AVEC LES FAMILLES
9. LES CONVENTIONS PARTENARIALES





VOCATION DE NOS ACM

Les développements démographiques des milieux ruraux, les évolutions de la structure familiale, des modes de vie, du travail, rendent plus que jamais indispensables les lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire.

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) organisés par Le Foyer Rural « Les P'tits Cailloux » répondent à trois fonctions :

1

Un service de garde pour les parents qui doit assurer la sécurité physique, matérielle et affective aux enfants qui leur sont confiés.

2

Un service d'accueil pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces à disposition pour vivre des activités adaptées à leur âge.

3

Un service éducatif qui favorise le développement de la socialisation des enfants en complémentarité des autres acteurs de l'éducation (famille et école).

NOS ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT OUVERTS AUX ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS INCLUS :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

ALSH de Sainte Énimie

Ouverts tous les mercredis
hors vacances scolaire

Capacité d'accueil : 26

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

ALSH de Sainte Énimie

Ouverts aux vacances
printemps et été
Capacité d'accueil : 26

ALSH d'Ispagnac

Ouverts à toutes les
vacances (sauf Noël)
Capacité d'accueil : 29

NOS SÉJOURS, OUVERTS AUX ENFANTS ET AUX JEUNES ÂGÉS DE 7 À 14 ANS :

ENTRE CIME & RACINES

Nord Lozère
Durée : 8 jours en juillet
Capacité d'accueil : 13

À L'AVENTURE DANS LA NATURE

Nord Lozère
Durée : 8 jours en juillet
Capacité d'accueil : 13

SPORT POUR TOUS

Sud Lozère
Durée : 4 jours en octobre
Capacité d'accueil : 13



LES ACM, DES LIEUX POUR GRANDIR

L'animation en ACM véhicule des valeurs développées par l'éducation populaire. Elle favorise une pédagogie interactive où les enfants et les jeunes sont acteurs de leur propre vacances et temps périscolaires.

Les équipes d'animation du Foyer Rural « Les P'tits Cailloux » valoriseront, de par leurs actions, l'apprentissage de l'initiative, de l'expérimentation active, de la prise de responsabilité, de l'autonomie ou encore de la solidarité.

Ces valeurs ont pour objectif de concourir à l'élévation des consciences. Les ACM sont donc des lieux d'apprentissage du vivre ensemble et de l'autonomie.

L'accompagnement des enfants et des jeunes prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne en construction, dans le respect des différences. À l'échelle de notre territoire, les ACM ont un rôle important à jouer pour l'enfance et la jeunesse car ils sont des lieux d'éveil à ce qui les entoure et d'expérimentation, propices à l'apprentissage et à la citoyenneté.





À QUOI SERT NOTRE PROJET ÉDUCATIF ?

Selon l'article R227-23 et 24 du Code de l'action sociale et des familles, le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative de l'équipe d'encadrement et précise les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement de l'accueil. Il traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est une feuille de route précieuse pour les équipes d'animation des accueils déclarés par le même organisateur.

Il prend en compte les principes fixés par le décret n°2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles et complétés par les articles R227-23, R227-24, R227-26 du CASF.

Il est transmis aux directeurs des ACM et à leurs équipes, aux parents des mineurs accueillis, aux services de la CCSS, aux services de la PMI pour les structures accueillant des enfants de moins de 6 ans, à la MSA, aux services du Conseil départemental de la Lozère, à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Lozère (DSDEN), au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et plus généralement aux différents services de la Communauté de Communes « Gorges, Causses, Cévennes » et à l'ensemble de ses partenaires.

Le projet éducatif permet...

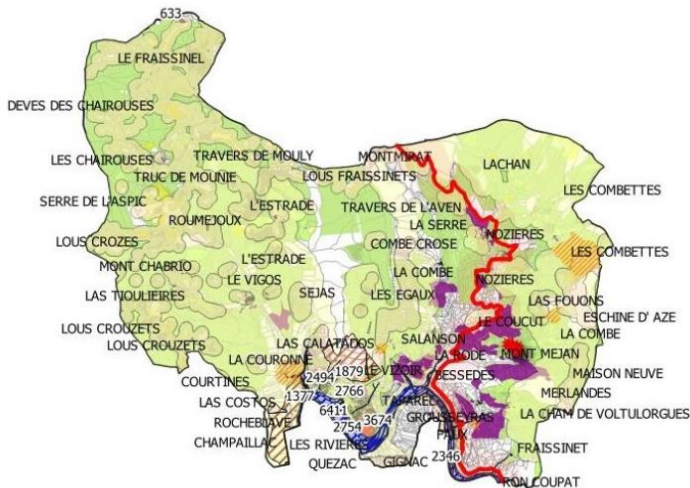
aux familles de mieux connaître les visées éducatives de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs ou attentes éducatives

aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et d'élaborer les projets pédagogiques de leurs structures

aux institutions de repérer les intentions éducatives des organisateurs, la cohérence des valeurs et la conformité du projet.



NOTRE LIEN AU TERRITOIRE



COMMUNE D'ISPAGNAC

- Une population en augmentation
- Part importante des 0 - 14 ans, 45 - 59 ans et + de 75 ans (supérieure au Département)
- Peu de jeunes de 15 - 29 ans
- Nombreuses familles, dont 28 % sont monoparentales

Structures « Enfance - Jeunesse » : 1 MAM, 2 écoles, 1 médiathèque, la Source des Femmes (école de danse pour enfant), Naître et Grandir, 2 APE

COMMUNE DES GORGES DU TARN, CAUSSES

- Une population stable
- Une population plus importante des 45 - 74 ans
- Peu de jeunes de - de 14 ans et des 15 - 29 ans
- Nombreuses familles éloignées des bourgs dont 10 % sont monoparentales

Structures « enfance – jeunesse » : 1 micro-crèche, école, 1 médiathèque, Foyer Rural “Culture et Loisirs” (activités grand public), APE.



VERS UNE PROXIMITÉ AVEC LES HABITANTS

L'organisation des ACM par le Foyer Rural répond au besoin de garde grandissant des familles du territoire. Les familles sont régulièrement interrogées sur l'évolution de leurs besoins et sur la qualité des propositions pédagogiques de nos ACM pour améliorer et affiner nos projets pédagogiques.

NOS ACM, AU CŒUR DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

Les ressources culturelles et naturelles du territoire inspirent nos axes éducatifs, et nous tenons à développer et faire vivre des partenariats avec les structures voisines pour favoriser l'ouverture de l'enfant sur son cadre de vie. Parmi les missions des équipes d'animation, la découverte des richesses de notre patrimoine naturel et culturel est un enjeu à prendre en compte dans l'élaboration du projet pédagogique. Il s'inscrit notamment dans un des axes transversaux sur l'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

PARTICIPATION À LA FORMATION ET À L'EMPLOI

Les ACM du Foyer Rural « Les P'tits Cailloux » recrutent à chaque période de vacances de nombreux animateurs.ices du territoire. L'équipe de direction œuvre activement à la formation des équipes d'animation en proposant des sessions de formation collective relatives aux enjeux pédagogiques développés ci-après, et en accompagnement individuellement les animateurs.ices à monter en compétence. L'organisateur veille également à faciliter l'accès aux formations d'animateur (ex : BAFA) et/ou de directeur (ex : BAFD)

PARTICIPATION À LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DU TERRITOIRE

Nous nous appuyons également sur les institutions locales (Communauté de communes, CCSS, SDJES) pour évaluer l'adéquation du fonctionnement de nos ACM avec les besoins des familles.

Nous sommes aussi engagés dans le Plan Educatif de Territoire (PEDT) qui est un outil au service de la cohérence éducative d'un territoire, conclu entre la communauté de communes, le directeur académique et les services de l'éducation nationale, la CCSS et les partenaires associatifs. Gage de qualité sur un territoire, le PEDT vise à favoriser pour tous un accès à la culture et aux loisirs durant les temps libres et à tisser un lien éducatif et fonctionnel entre les différentes structures. Engagée dans le PEDT, notre association a à cœur de soutenir ces démarches et ces partenariats, qui garantissent une richesse de propositions pédagogiques.

VERS UNE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Les enfants et les jeunes doivent pouvoir compter sur un écosystème éducatif aidant, cohérent, dénué de ruptures et fondé sur une vision partagée des acteurs et des institutions impliqués. Cette continuité éducative nécessite une bonne coordination entre les collectivités, écoles, associations, familles et habitants. Elle nécessite également un travail en collaboration avec les partenaires de la Communauté de Communes, notamment dans le cadre de la Convention Territoriale de Gestion (CTG).

Le plan mercredi fait partie des actions déployées en ce sens pour l'ALSH périscolaire de Sainte Enimie. Le Plan mercredi s'inscrit dans le cadre de notre PEDT et repose sur l'engagement des communes à mettre en place des activités éducatives de qualité le mercredi dans un cadre structuré et sécurisé qui est celui d'un accueil de loisirs respectant la charte qualité « Plan mercredi ».

PLAN MERCREDI

- Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi
- renforcer la qualité des offres périscolaires et leur continuité avec les apprentissages scolaires dans une démarche de continuité éducative
- favoriser l'accès à la culture et au sport
- réduire les fractures sociales et territoriales.

Le niveau qualitatif des plans mercredi doit faciliter les échanges et les coopérations entre les équipes d'animation et les enseignants. Un dialogue soutenu et continu entre les directeurs d'écoles et ceux des accueils de loisirs périscolaires sera donc favorisé.



NOS VALEURS & OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sont des espaces privilégiés quant à la découverte et l'appréhension de l'Environnement dans lequel nous vivons. Ils sont aussi le lieu d'une aventure collective teintée par les valeurs d'Éducation à l'Environnement et d'Éducation Populaire. Ils facilitent l'accessibilité pour tous, la mixité sociale et l'équité.

En ce sens, nos actions éducatives se veulent émancipatrices qu'elles soient formelles (activités définies) ou informelles (vie quotidienne) et sont portées par des approches pédagogiques interactives, inclusives et ludiques.

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT PAR :

- Une plus grande autonomie,
- Un respect des rythmes de chacun,
- Un développement de la personnalité, du sens critique,
- Une diversification des savoir-faire,
- Un développement des activités sensorielles, de l'imaginaire et la créativité de chacun,
- Une ouverture des centres d'intérêts.

Le choix de pédagogie active mettant l'enfant et le jeune en situation d'acteur est une composante essentielle de notre pratique éducative.



ÉDQUER AU VIVRE ENSEMBLE :

Nous considérons la vie collective comme un élément incontournable dans la construction de l'individu et du vivre ensemble. Nos séjours et nos accueils de loisirs doivent permettre aux participants de vivre une vie collective de qualité fondée sur l'engagement de chacun et la participation aux décisions qui les concernent.

Vivre ensemble, c'est :

- Du respect,
- Des temps d'échange, d'expression et d'écoute au cœur du processus démocratique (débat, café - philo, rencontre),
- Une prise en compte des différences dans la vie du groupe, dans un souci de tolérance et de laïcité,
- Une participation à la vie collective et quotidienne de façon active,
- Un aménagement adapté des lieux, afin de favoriser l'esprit de groupe et la cohésion,
- Un développement des activités demandant de la coopération, de l'entraide (sans exclure la compétition),
- Un entraînement à des prises de décisions collectives,
- Une alternance des temps, en grand groupe, en petit groupe et en individuel,

- Des rencontres et de la solidarité entre les personnes au sein du groupe et dans les territoires concernés.

ÉDUIQUER DANS LA NATURE ET À LA NATURE :

Nos actions s'inscrivent dans la perspective d'une relation plus harmonieuse entre les personnes et l'environnement naturel dont nous dépendons ; au travers des activités, comme de la vie quotidienne, elles visent à sensibiliser et à prendre conscience de la richesse et de la fragilité du patrimoine naturel comme étant un bien commun.

Il est cependant primordial de réaliser ces actions sur le terrain, dans la nature ! En effet, aller dehors, utiliser son environnement comme support pédagogique, c'est :

- Recréer du lien avec la nature (les 4 éléments, les plantes, les animaux, les écosystèmes),
- Être acteur de ses découvertes et non spectateur, pour connaître, comprendre, respecter
- Privilégier une approche sensible de la nature, Pouvoir rêver, se ressourcer dans un milieu calme, pouvoir utiliser l'espace pour jouer, courir, grimper, crier, vivre l'aventure, c'est satisfaire les besoins fondamentaux de la personne, (l'enfant et l'adulte) et son épanouissement personnel,
- Rencontrer les hommes et les femmes qui l'apprécient et échanger avec eux
- Se dépayser : c'est l'occasion de sortir de ses habitudes, de s'ouvrir aux autres et à d'autres centres d'intérêts, être « ailleurs » (ce n'est pas forcément aller loin, même notre environnement de proximité est source d'étonnement).



Nos actions se situent sur le territoire porteur d'un patrimoine naturel et culturel riche et diversifié, le paysage en est une des illustrations. C'est ce territoire, milieu de vie quotidien ou occasionnel des enfants ou des adultes qui est l'objet de cette découverte.

Cette motivation d'éducation à l'environnement débouche sur un état d'esprit constructif qui encourage chacun à agir avec responsabilité, y compris dans ses gestes quotidiens. Des attitudes plus responsables seront donc favorisées autour de la problématique des déchets, de l'alimentation, du bruit, de l'énergie, de l'eau ...

Nous formalisons cet engagement éducatif dans notre participation active à la création d'une Charte des Eco-Centres de Loisirs, portée par le CPIE – RÉEL 48 et le SDJES.

Les projets pédagogiques doivent décliner ces objectifs en objectifs opérationnels illustrés par des actions concrètes et indicateurs d'évaluation.



LES MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF

Ce projet éducatif n'est pas figé et est soumis à une évolution en fonction du territoire, de l'équipe, ou encore des actualités des ACM. Il est présenté aux membres organisateurs des ACM (administrateurs et directrices) à chaque rentrée de septembre pour qu'il soit actualisé si nécessaire.

Une Commission « Enfance – Jeunesse » est organisée à cette même période pour participer à l'évaluation. Animée par la coordinatrice du pôle « Enfance-Jeunesse », cette commission vise à recueillir les retours des usagers quant au fonctionnement de nos ACM. Cette commission est ouverte à tous nos usagers, et se tient plusieurs fois par an selon les actualités de nos ACM.

Plusieurs modes d'évaluation sont proposés pour évaluer et suivre le projet éducatif :

ÉVALUATION DES PROJETS PÉDAGOGIQUES :

Durant les séjours et les vacances en ALSH, des évaluations des projets pédagogiques sont obligatoires pour croiser les analyses et retours de tous les acteurs des ACM :

- Equipe d'animation : plusieurs réunions par période
- Equipe de direction : nombre de projets mis en place en lien avec les objectifs éducatifs et les axes transversaux (impact auprès des enfants et des familles, pédagogie mise en place pour les atteindre, évaluation du projet pédagogique, implication des animateurs dans les actions) ; actualisation du projet pédagogique à la rentrée de septembre
- Les familles : questionnaires réguliers, invitation à la commission « Enfance – Jeunesse »
- Les enfants : outil ludique de bilan de vacances / de séjour à chaque période
- Les partenaires d'action : réunion de bilan de projet
- Les partenaires institutionnels : 1 réunion / an courant février.

CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES :

- SDJES : charte qualité
- CTG (Convention Territoriale Globale) : 1 réunion / an pour garantir la cohérence de nos actions avec les besoins du territoire et les structures partenaires., conclue pour 4 ans pour actualiser les diagnostics des besoins des familles établies par les institutions (Communauté de Communes, CCSS).

. Le projet éducatif est voté au Conseil d'Administration de septembre.





L'ACCUEIL DES PUBLICS À BESOIN SPÉCIFIQUES

L'Accueil des mineurs en situation de handicap

« L'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriées pour lui permettre de mener une vie pleine et décente, dans la dignité, et pour parvenir au degré d'autonomie et d'intégration sociale le plus élevé possible. »

Article 23 - Convention internationale des droits de l'enfant

Un espace privilégié pour le « vivre ensemble »

Les accueils collectifs de mineurs sont des espaces privilégiés du vivre ensemble et de la mixité. Ils ont vocation à accueillir tous les mineurs, en situation de handicap ou non, pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs. À travers l'expérience de la vie collective, ces activités leur permettent de se confronter à l'autre, d'apprendre à vivre en société et de se construire en tant que citoyen. Ces accueils offrent aux mineurs en situation de handicap la possibilité de se retrouver dans un environnement différent de celui de leur famille, de la structure médicale, médicosociale ou scolaire qui les accueille habituellement.

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Article L114 du Code de l'Action Sociale et des Familles

L'accompagnement de l'enfant

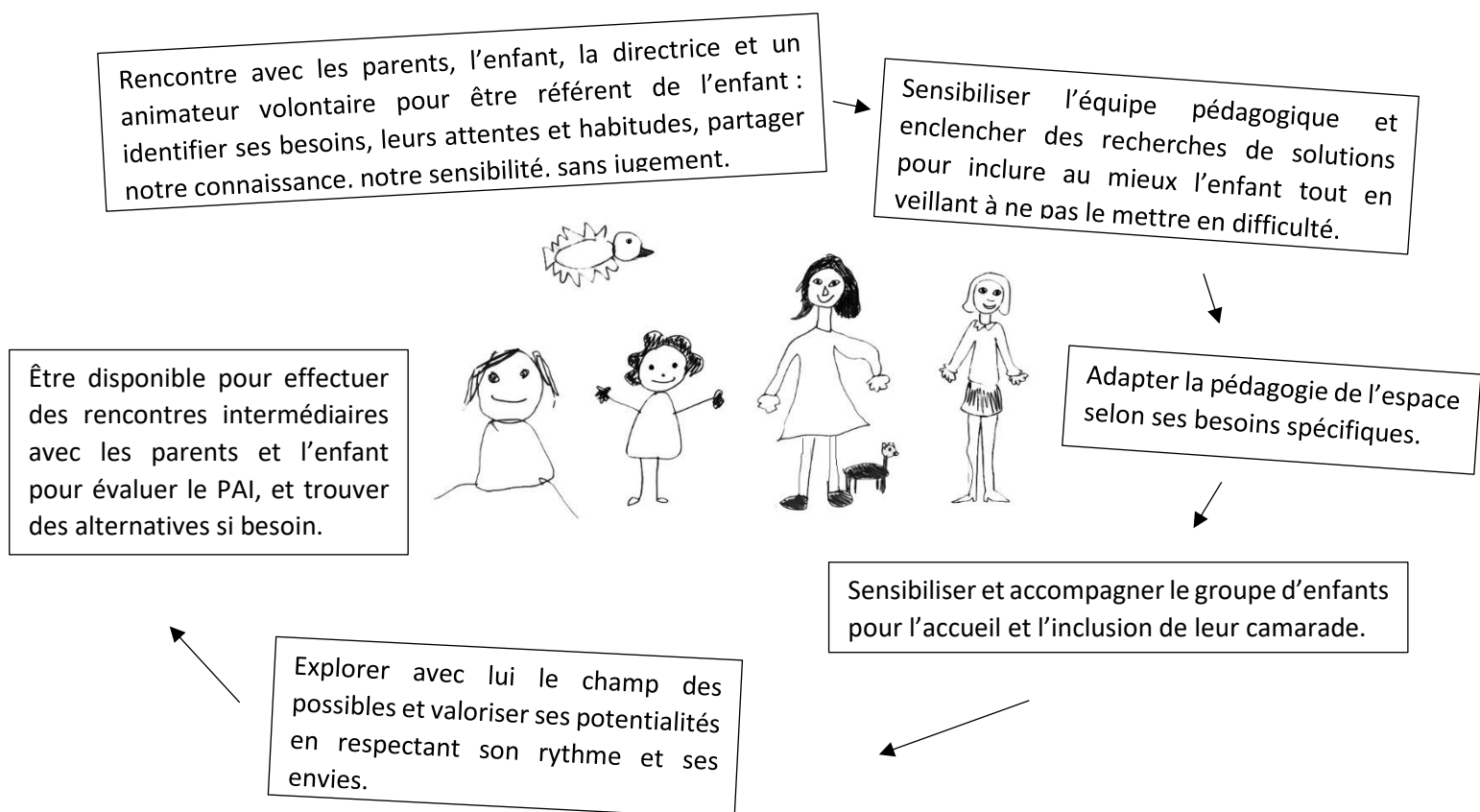
Les enfants en situation de handicap ayant besoin d'accompagnement pour être autonomes doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté et personnalisé. La qualité de son accueil dépend pour partie du savoir-faire, de la motivation, de la formation des encadrants et de la sensibilisation faite auprès des autres mineurs. Les compétences attendues des encadrants sont avant tout leur regard bienveillant et leur capacité d'écoute. Ainsi, sans être spécialiste du handicap, chacun peut contribuer à la réussite de cet accueil avec des moyens adaptés, du bon sens et de l'organisation.

La rencontre entre l'équipe de direction, le mineur et sa famille

Afin de pouvoir disposer du maximum d'informations pour accueillir au mieux le mineur en situation de handicap, nous rencontrons le mineur et sa famille. Ce temps de dialogue et d'échange est utile au bien-être du mineur et au bon déroulement de l'accueil. C'est un moment clé au cours duquel peuvent être abordés ses besoins spécifiques (santé, autonomie, fonctionnement...), ses attentes et centres d'intérêts ainsi que les consignes pour la conduite à adopter en cas d'urgence ou face à une problématique particulière. C'est un moment déterminant pour la réussite du projet d'accueil et l'occasion d'établir un réel partenariat fondé sur la reconnaissance partagée des compétences et connaissances de chacun, qui peut se poursuivre tout au long de l'accueil collectif.

Le Plan d'Accueil Individualisé (PAI) et suivi médical :

Un PAI est mis en place pour l'enfant en situation de handicap, atteint de maladie chronique, d'allergie ou encore d'intolérance alimentaire. En tant que parent, il est possible de demander la rédaction de ce document. Il sera écrit par le médecin de l'enfant. Il a pour but d'identifier les modalités d'accueil et d'accompagnement pour favoriser la participation de l'enfant et son épanouissement individuel et collectif. L'équipe de direction devra mettre en place cet accompagnement :



La direction et la famille peuvent convenir d'un emploi du temps adapté au mineur et personnaliser ses horaires d'accueil. La participation à certaines sorties exceptionnelles (ex : accrobranche) doit être questionnée avec les responsables légaux selon les potentialités du mineur pour trouver une réponse adaptée.



LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE FONCTIONNEMENT DES ACM

LOCAUX

Les locaux sont des équipements municipaux mis à disposition des Accueils de Loisirs (écoles primaires). Ils sont réaménagés à chaque vacance, pour les rendre accueillants pour les familles et les enfants. L'objectif de l'aménagement est de transformer l'espace pour ne plus qu'il soit identifié par l'enfant comme l'espace « école » mais comme un espace de loisirs. L'aménagement de l'espace doit être au service du projet pédagogique de l'équipe. Nous favorisons une démarche d'autonomisation de l'enfant, en rendant accessible du matériel créatif et des jeux en libre-service. Les espaces doivent également intégrer le rythme de l'enfant, en proposant des espaces calmes, de repos, de jeux libres, de jeux extérieur...

Dans le cas des séjours de vacances ou des séjours accessoires, les projets pédagogiques prévoient généralement une immersion en pleine nature. Le campement et l'hébergement sont donc installés en extérieur. L'association dispose de tout le matériel nécessaire pour assurer dans de bonnes conditions l'hébergement, l'hygiène, le repos, l'intimité, et la restauration des mineurs accueillis sur site, dans le respect du cadre légal.

Dans le cas de séjours accessoires, un hébergement « en dur » peut être proposé selon la saison, dans un centre d'accueil de groupe.

HORAIRES

Les horaires d'accueil du matin et du départ du soir sont définis dans le règlement intérieur des centres de loisirs. Ils s'inspirent des horaires des autres structures éducatives qui encadrent les temps de vie de l'enfant (école, garderie) pour être en corrélation avec les habitudes de vie des familles.

BUDGET

Le budget de fonctionnement des accueils est établi en début d'année par la direction de la structure et validé par le Conseil d'Administration. Le renouvellement du matériel est pris en compte et réévalué chaque année. Le budget alloué aux activités exceptionnelles (sorties, intervenants, projets) est déterminé en fonction des subventions projet demandées par les directrices des ACM. Les subventions de projet sont différentes chaque année, et déterminées en fonction du projet pédagogique de l'accueil ou du thème d'animation de l'année/de la période.

TARIFS

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil d'Administration ou à défaut reconduit par accord tacite. Ceux-ci doivent proposer une politique tarifaire accessible et dégressive en fonction du revenu des familles. Cette politique tarifaire est la même pour toutes les familles, selon le cadre de la convention établie avec la CCSS.

LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est un document à destination des familles qui cadre les modalités de fonctionnement de l'ACM. Il est rédigé en concertation avec les familles souhaitant s'y investir, puis voté par le conseil d'administration de l'association. Chaque année il peut être amendé si un besoin est constaté par les familles, l'équipe ou l'organisateur. Chaque famille doit signer une attestation d'acceptation du règlement intérieur à l'inscription de l'enfant.



ENCADREMENT DES ÉQUIPES D'ANIMATION

LA CONSTITUTION D'UNE ÉQUIPE ET MODALITÉS DE RECRUTEMENT DES ÉQUIPES

Chaque ACM à un/une directeur.ice affilié.e, car les ACM sont ouverts en parallèle sur des périodes en commun. Le ; La directrice doit assurer ses fonctions sur place. La structure définit un.une coordinatrice des ACM.

Chaque directeur.ice est responsable de la bonne application du cadre légal et du projet pédagogique sur la structure. Il a sa charge le recrutement de ses équipes d'animateurs. Dans la mesure du possible, le recrutement dépasse la législation sur le taux d'encadrement minimum et prévoit plus d'animateurs que nécessaire, afin de proposer un accompagnement des enfants en groupes plus restreint, pour favoriser la sécurité et le bien être de tous.

Les recrutements se font suite à des appels a candidature via des offres d'emploi. Un entretien est systématiquement proposé au candidat. Le projet pédagogique et le cadre de l'exercice des fonctions est présenté par le.la directeur.ice. L'expérience du candidat n'est pas nécessaire mais valorisée quand elle existe. L'intérêt pour la pédagogie et les valeurs de l'association sont valorisés. Une grille d'entretien permettant de cadrer l'échange et d'apprécier les compétences du candidat est utilisée pour chaque entretien.

Dans le cadre d'un entretien de stagiaire pratique, les objectifs de stage sont évoqués et les besoins d'accompagnement sont définis dès l'entretien, pour proposer un parcours de formation personnalisé au candidat.

Enfin, les candidatures issues du dispositif « BAFA 48 » mis en place par les services de la SDJES de notre département sont priorisées pour encourager et faire vivre cette dynamique locale.

LES TEMPS DE PREPARATION

Les temps de préparation permettent à l'équipe de s'accorder sur les modalités d'application du projet éducatif et pédagogique qui en découle. Ces temps sont obligatoires. Deux journées sont consacrées à la préparation pour une semaine d'accueil. Pour l'accueil des six semaines de l'été, ce sont 5 journées de préparation qui sont prévues. Ces temps sont animés par les directeur.ices d'ALSH qui sont en charges d'adapter le contenu au besoin de l'équipe. Ces temps ont pour objectif spécifiques :

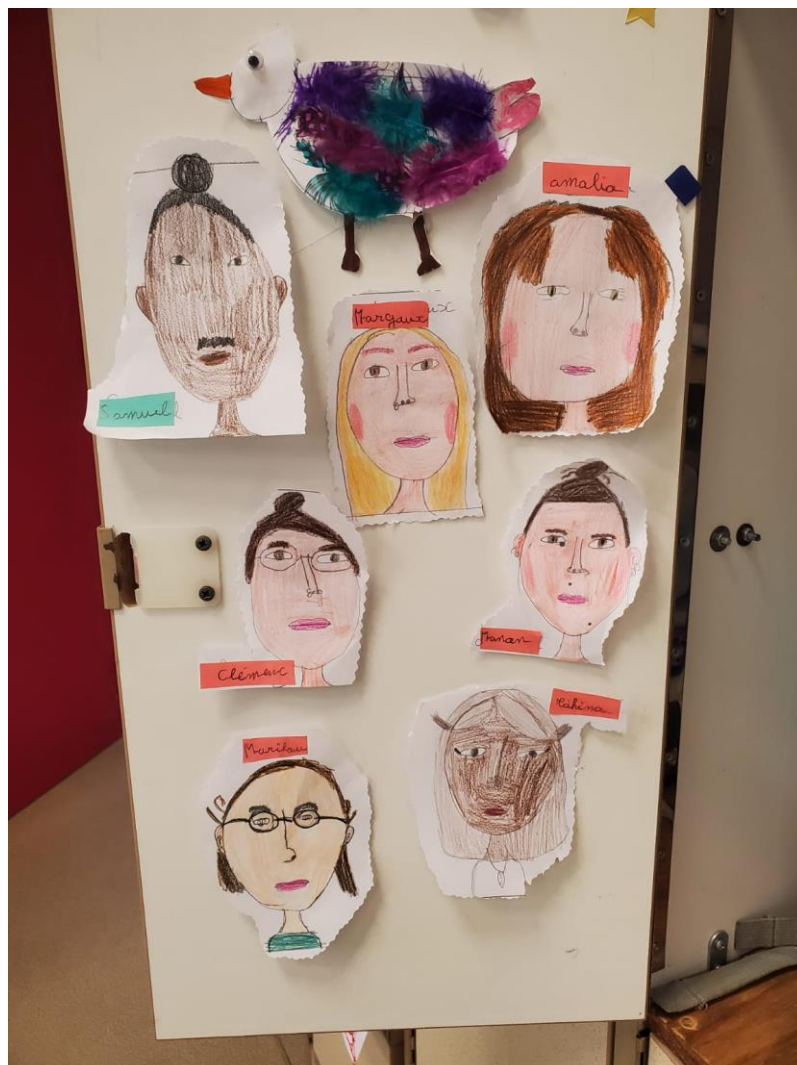
- Faciliter l'interconnaissance entre le membre de l'équipe
- Poser le cadre de fonctionnement en équipe
- Transmettre les valeurs du projet éducatif et les modalités d'application du projet pédagogique.
- Préparer le programme d'animation
- Préparer les modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap le cas échéant
- Aménager les locaux

ANALYSE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'analyse de pratique professionnelle se pratique de façon régulière au sein de nos ACM. Elle se matérialise à travers différents outils proposés en réunion par le/la directeur.ice de l'ACM, afin d'accompagner son équipe à poser un regard différent sur sa pratique, sur une situation problématique, ou sur un temps spécifique vécu pendant l'accueil. Ce changement de regard a pour but de faire monter en compétences les équipes, qui par un retour collectif et bienveillant, requestionne des acquis et identifie des leviers d'actions face à des situations complexes. Ces temps sont proposés dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement du mineur, et bien souvent, d'affiner les modalités d'application du projet pédagogique.

PLAN DE FORMATION CONTINUE

Les salariés se forment régulièrement pour actualiser leurs pratiques et développer leur compétence. Les besoins de formation sont identifiés chaque année et font l'objet d'un plan de formation pour le salarié. De plus, nous participons activement aux temps d'échange et de formation entre pairs proposés par nos partenaires tel que le DSJES pour continuer à questionner nos pratiques et actualiser nos connaissances (en matière de réglementation par exemple). Des formations spécifiques aux thématiques relatives à l'environnement sont également régulièrement proposées avec notre partenaire le REEP-CPIE de Lozère.





LE LIEN AVEC LES FAMILLES

LES MODALITÉS D'INFORMATION AUX FAMILLES

L'organisateur prévoit différents outils de communication pour informer les familles de l'existence de nos ACM :

- site internet du Foyer Rural « Les P'tits Cailloux », onglet « Enfance-Jeunesse » : infos pratiques, programmes d'activités, documents d'inscription, projet pédagogique, règlement intérieur et actualités des ACM.
- site internet monenfant.fr : infos pratiques, contacts et calendrier d'ouverture.
- Affichage et distribution des flyers : panneaux communaux et scolaires, distribution des infos pratiques et des actualités des ACM dans les cahiers des élèves, documents d'inscription et infos pratiques à retrouver dans la boîte aux lettres des adhérents du Foyer Rural.
- Newsletter du Foyer Rural : toutes les actualités des ACM résumées et envoyées aux adhérents
- Newsletter, Facebook et bulletin d'information des communes : mairie de Sainte Enimie et d'Ispagnac
- Médias : Facebook du Foyer Rural, radio local et journaux locaux.

Les infos pratiques et programmes d'activités sont également affichés sur les panneaux d'affichage réservés aux ALSH. Celles concernant nos séjours sont sur le panneau d'affichage du Foyer Rural.

Pour entretenir le lien avec les familles durant les vacances, l'équipe de direction met en place :

- Le courrier des nouvelles pour les séjours : mails résumant les actualités du séjour en joignant quelques photos, envoyés aux familles.
- La bibliothèque à photos : les photos des vacances en ALSH sont envoyées par lien Transfer aux familles à la fin des vacances.

Le secrétariat du Foyer Rural est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 17h.

PROPOSER DES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LES PARENTS

Au cours de l'année, les équipes d'animation pourront proposer aux parents de participer à une animation avec leurs enfants (*ex : tournoi de pétanque sur un temps périscolaire*). À chaque fin de vacances en ALSH, l'équipe d'animation propose aux enfants d'organiser un temps convivial avec leurs familles (*ex : fête de l'ASLH, spectacle, goûter*). À l'initiative des directeurs.ices, d'autres temps d'accueil pourront être organisés tout au long de l'année (veillées, journées « portes-ouvertes », etc.)

L'objectif est de créer des moments de partage et de (re)tisser les liens enfants/parents ou grands-parents.

INCLURE LES PARENTS DANS LA RÉFLEXION ÉDUCATIVE DES ACM ET DE LEURS FONCTIONNEMENTS

Il est possible, pour chaque usager des ACM souhaitant s'investir dans leur fonctionnement et leur organisation, de devenir membre de la Commission Enfance Jeunesse. Cette commission, composée des usagers des ACM, de membres du CA de l'association, et des deux directrices des ACM, se réunit trois fois par an. L'ordre du jour se décide conjointement, en fonction des actualités des ACM et des retours de chacun, et permet de questionner des sujets tel que l'organisation, le financier, des situations particulières... Chaque proposition de la commission enfance jeunesse est ensuite débattue et votée en Conseil d'Administration.



LES CONVENTIONS PARTENARIALES

Deux principales conventions encadrent la mise en place de nos ACM :

1) La convention d'objectifs et de financement de la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère (CCSS) :

Au titre de l'action sociale de la branche famille, la CCSS subventionne les ALSH de notre structure à travers diverses modalités de financement. Ces dispositifs sont des financements essentiels pour nos structures. Ils sont déclinés en plusieurs mesures :

- *La prestation de service* : cette aide soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs

- *La bonification plan mercredi* : est une aide complémentaire, versée pour soutenir l'ALSH périscolaire, dans l'objectif de renforcer la qualité des offres périscolaire, de promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi, favoriser l'accès à la culture et au sport et réduire les fractures sociales et territoriales.

- *Le bonus territoire CTG* : est une aide complémentaire à la prestation de service ALSH versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la CCSS dans un projet de territoire au service des familles et ayant signé une CTG.

- *Le complément inclusif ALSH* : cette aide financière vise à renforcer l'accueil des enfants et des adolescents en situation de handicap, en apportant une aide financière par heure d'accueil réalisée pour les mineurs bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

2) La Convention Territoriale Globale :

L'objectif de la CCSS et les partenaires et de co-piloter et structurer les politiques familiale et sociale territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement sociale. Leur objectif :

- lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil

- Développer les dispositifs de soutien de la parentalité, en lien avec les plans de prévention et de lutte contre la pauvreté

3) La convention d'objectifs et de moyen avec la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes

Cette convention avec la communauté de commune constitue le socle du financement de nos accueils de mineurs. Contractée pour 3 ans, et reconduite après évaluation à l'issue, elle fixe le montant annuel de la subvention de fonctionnement versé par l'intercommunalité. Le calendrier d'ouverture est également prévu dans cette convention.